

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

**Présentation de l'Initiative d'Abidjan
par SEM. le Premier Ministre**

Primature

09 mai 2022

Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire,
Excellences Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Excellence Monsieur le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire,
Excellences Madame la Vice-Secrétaire Générale des Nations Unies
Excellence Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine,
Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

La désertification des terres, la perte de productivité, la dégradation de la biodiversité et le changement climatique ont aujourd'hui **un impact préoccupant** sur la production de nos principaux produits de base et constituent une menace pour la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, en Afrique et dans le monde entier.

L'initiative d'Abidjan constitue une **réponse globale et intégrée**, qui **visé tout d'abord** à créer les conditions d'une durabilité environnementale, **à replacer ensuite** le secteur agricole dans un rôle puissant de création d'emplois et de revenus, **à produire enfin**

un équilibre social qui garantisse à toutes les couches de la société, le droit à une alimentation équilibrée et à une vie plus décente.

C'est un programme dont les grands principes pourront s'appliquer à tous les pays confrontés aux défis de la désertification et de la déforestation. Organisée autour de 4 composantes, l'Initiative d'Abidjan se résume ainsi :

La première composante porte sur la lutte contre la déforestation et sur la restauration de nos forêts.

Cette lutte passe par la mise en œuvre de **3 actions** interdépendantes : **d'abord l'arrêt** de la déforestation et le renforcement de la gestion des forêts, **ensuite la restauration** des forêts dégradées et **enfin la promotion** de l'agroforesterie.

Dans un pays qui a perdu **80% de son couvert forestier en 60 ans**, cette première composante est une priorité absolue, car si des actions vigoureuses n'étaient pas entreprises, notre forêt aura disparue à l'horizon 2050.

Ce programme engagé et son financement permettront eux, à l'État de Côte d'Ivoire, d'atteindre ses objectifs de **restaurer 20% de son couvert forestier initial** d'ici la fin de la décennie.

La deuxième composante porte sur l'amélioration de la productivité agricole.

Les causes profondes de la **désertification de nos sols** résident d'une part, dans **l'expansion continue des surfaces cultivées** et donc déboisées, pour suppléer la faible productivité dans la partie méridionale du pays ; et d'autre part, par le **stress hydrique lié au changement climatique** dans les régions septentrionales.

Notre action reposera sur 3 piliers : d'abord accélérer la mise en œuvre de la réforme foncière pour sécuriser la propriété et favoriser le développement du financement agricole ; **ensuite moderniser** les systèmes de production par l'irrigation, la mécanisation, ainsi que l'accès à des semences améliorées et à des intrants adaptés, pour restaurer la fertilité des sols dégradés ; **et enfin, développer** des cultures qui répondront aux défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

La 3^{ème} composante de l'Initiative vise à rendre les chaînes de valeurs actuelles plus durables.

La question de l'augmentation des revenus de nos producteurs commande que nos filières agricoles s'intègrent mieux dans des chaînes de valeurs mondiales **plus durables, garanties 0 déforestation et avec une transformation locale plus significative**, pour générer davantage de richesses et d'emplois, surtout pour **les jeunes et les femmes**.

Cela passera aussi par l'utilisation d'intrants, de technologies et d'infrastructures agricoles résilientes au climat.

C'est à ces conditions que notre secteur agricole tirera profit de consommateurs plus exigeants sur les enjeux de durabilité.

C'est à ces conditions que nous relèverons le défi de l'inclusion sociale massive et de la paix.

La quatrième et dernière composante porte sur l'identification des chaînes de valeur du futur.

Elle vise à identifier de **nouvelles chaînes de valeurs qui vont résister au changement climatique**, sont respectueuses des sols, s'inscrivent dans des tendances mondiales émergentes de consommation responsable et permettront de renforcer la dynamique de croissance globale.

Cette initiative d'Abidjan, inspirée de la vision du Président de la République de Côte d'Ivoire, SEM. Alassane OUATTARA, **est donc une approche globale et novatrice pour une nouvelle prospérité**, dont la mise en œuvre nécessitera un plan d'investissement massif **de 1,5 milliard de dollars sur les 5 prochaines années**, impliquant une harmonisation judicieuse des financements de l'État, du secteur privé et des partenaires au développement.

L'initiative d'Abidjan est donc un héritage, **ce devoir absolu qui nous incombe** de garantir que notre Terre, source de toute vie, pourra demain, continuer de **profiter aux générations futures**, avec la même beauté, la même abondance et la même durabilité.

Je vous remercie.